

**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE**

Art. L 1331-11-1 C. Santé Publique – Art. L 271-4 C. Construction et de l'Habitation

(A adresser au moins 15 jours avant la date de signature du compromis ou de l'acte -
Tous les éléments du dispositif d'assainissement doivent être accessibles le jour du contrôle)

Demandeur :
Personne en charge du dossier :
Téléphone :
Courriel :
Adresse :
Notaire chargé de la vente :

Informations concernant le vendeur

M. / Mme / Melle (nom, prénom)
Adresse :
Téléphone :

Pour un immeuble situé (numéro, rue, village, CP, ville) :
.....
.....

Références parcelles : section numéros

Le coût du contrôle fixé à **205 €** (délib. 2020-95 du 26/02/2020) sera facturé au vendeur du bien immobilier.

Adresse de facturation, si différente du propriétaire (numéro, rue, CP, ville) :
.....
.....

L'installation a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic de l'assainissement existant ?
 oui non
Si oui, à quelle date :
Numéro de dossier (si connu)

Informations concernant l'acquéreur

M. / Mme / Melle (nom, prénom)
Adresse :
.....

Date prévue pour la signature de l'acte :

Le nouvel acquéreur dispose d'un **délai d'un an**, à compter de l'acte de vente, **pour procéder aux travaux de remise aux normes préconisés dans le rapport de contrôle.**

Date :

Signature et Cachet :